



COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Lundi 23 septembre 2024

Le lundi 23 septembre 2024, à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS), dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la Salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Présidente.

Présents : Chrystelle BEURRIER, Charbanou MAGHSOUDNIA, Philippe DELERCE, Gérard GIGNOUX, Alain REQUET.

Excusés : Guillaume CRASSARD (pouvoir à Philippe DELERCE), Clara MARTEL (pouvoir à Chrystelle BEURRIER), Emmanuelle CLETON, Stéphane SOMMEILLER.

Absente : Stéphanie ZELIE.

Invité : Pierre BRON, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers d'administration en exercice11
Nombre de conseillers d'administration présents5
Nombre de votants7
Date de convocation du conseil d'administration 18 septembre 2024

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 18 h 10.

Secrétaire de séance : Philippe DELERCE.

Madame le Maire propose de retirer un point de l'ordre du jour et d'en ajouter deux :

- Retrait « Manifestation solidaire »
- Ajout « Vie associative - Subventions aux associations à but social »
- Ajout « Finances locales - Création d'une bourse mobilité étudiante ».

Le conseil d'administration, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2024

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Finances locales - Aide d'urgence

Le CCAS d'Excenevex a été sollicité par [REDACTED].

[REDACTED]

Il a fait le maximum pour honorer la dette [REDACTED]

Il subsiste une dette [REDACTED] d'un montant de 473,89 euros.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND en charge la dette de [REDACTED] d'un montant de 473,89 euros ;

AUTORISE la Présidente à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Autre domaine de compétence

a. Colis des aînés

Les personnes concernées sont celles nées en 1949 et avant (75 ans et plus). Cet âge n'est pas modifié pour cette année.

Pour rappel en 2023, ce sont 73 colis distribués au domicile des habitants et sept dans les EHPAD.

L'idée est de repartir avec la formule des dernières années, à savoir un colis par personne, accompagné d'un Almanach du Vieux Savoyard 2025 et une carte des enfants des écoles.

La livraison serait prévue pour le 15 novembre 2024 pour une distribution sur le mois de décembre.

b. Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés se tiendrait le dimanche 15 décembre à midi en salle Symphorienne. Le conseil d'administration va contacter un restaurateur et un traiteur. L'animation musicale sera effectuée par le groupe Vent des Alpes.

Les personnes de 65 ans et plus doivent s'inscrire auprès de la mairie afin de s'inscrire sur les listes du repas et des colis des aînés. Une communication sera effectuée par les services municipaux.

Pour rappel en 2024, ce sont environ 200 habitants de 65 ans et plus invités et environ 90 habitants présents.

4. Vie associative - Subventions aux associations à but social

VU l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles R2313-1 et R2313-2 du code général des collectivités territoriales ;

Madame Chrystelle BEURRIER présente la synthèse des demandes de subventions reçues et des subventions proposées :

Association	Montant sollicité par les associations et organismes	Observations
Les amis des résidents des Erables	200 €	Budget CCAS, en fonction du nombre de résidents
Panier relais	1.000 €	Budget CCAS
Carcajou	350 €	Budget CCAS
Don du sang Sciez-Excenevex	500 €	Budget CCAS
Croix rouge 74	250 €	Budget CCAS
Club des aînés	550 €	Budget CCAS 20 aînés d'Excenevex, 22 aînés des autres communes
APEI Thonon-Chablais	700 €	Budget CCAS
Foyer culturel de Sciez – EpiSciez	35 €	Budget CCAS

		35€ par foyer demandé Distribution d'aide alimentaire
Virades de l'Espoir – Vaincre la mucoviscidose	1 500 €	Budget CCAS Mise à disposition de deux agents municipaux durant deux jours + prêt gratuit de matériel pour la manifestation
Ligue contre le cancer Haute-Savoie	Montant non précisé	Budget CCAS
Women & Children Safe Haute-Savoie	Montant non précisé	Budget CCAS
Groupe d'intervention et de secours France (GIS)	Montant non précisé	Budget CCAS
Handi Sport Haute-Savoie	Montant non précisé	Budget CCAS
AFSEP – Association française des sclérosés en plaques	Montant non précisé	Budget CCAS
Association des gardes particuliers de Haute-Savoie	Montant non précisé	Budget CCAS
DDEN du Chablais	Montant non précisé	Budget CCAS
Restos du cœur 74	Montant non précisé	Budget CCAS
ALMA – Allô maltraitance personnes âgées et/ou adultes handicapés	Montant non précisé	Budget CCAS

Madame la Présidente rappelle que le conseil d'administration a voté une enveloppe de 4 500 euros au budget 2024.

Madame la Présidente demande si des membres du CCAS sont également membre d'une ou plusieurs structures évoquées ci-avant. Philippe DELERCE, Alain REQUET et Gérard GIGNOUX répondent par la positive ; ainsi, les subventions pour l'APEI Thonon-Chablais et le Club des aînés d'Excenevex seront soumises au vote lors de la prochaine réunion du conseil d'administration du CCAS.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

Association	Montant
Les amis des résidents des Erables	200 €
Panier relais	1 000 €
Carcajou	350 €
Don du sang Sciez-Excenevex	500 €
Croix rouge 74	250 €
Foyer culturel de Sciez – EpiSciez	35 €

AUTORISE la Présidente à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Finances locales - Création d'une bourse mobilité étudiante

Madame la Présidente fait part au conseil d'administration du CCAS d'Excenevex qu'une sollicitation financière d'une étudiante se rendant à l'étranger nous est parvenue.

Des organismes existent pour aider la mobilité des étudiants à l'étranger afin de leur ouvrir d'autres horizons et de compléter leurs compétences. Ces déplacements sont une chance pour les étudiants et

peut permettre d'avoir un retour d'expérience gratifiant auprès des enfants et/ou habitants de notre commune. Toutefois, le coût pour un étudiant demeure élevé. La création d'une bourse pour les étudiants se rendant à l'étranger fait donc sens.

Cette bourse serait prise en charge par le budget du CCAS, à la demande des étudiants étant en résidence principale sur la commune d'Excenevex depuis au moins une année. La bourse serait versée sous condition de ressources, dans la limite de 20% du budget total et de 2 500 euros. Chaque étudiant ne pourra prétendre à la bourse qu'une seule fois. Le montant de la bourse accordé sera variable en fonction du quotient familial.

Les dépenses prises en compte pour l'établissement du budget global sont : les frais de transports, d'hébergement, de nourriture, d'étude (frais d'inscriptions, acquisitions de contenus universitaires, frais d'accès à des conférences, expositions, reproduction, ...), visa éventuel d'entrée sur le territoire. L'étudiant devra également mentionner les autres aides sollicitées auprès des différents organismes pouvant intervenir (conseil régional, conseil départemental, communauté d'agglomération, Union Européenne, ...).

L'étudiant devra être inscrit dans un établissement universitaire public ou privé ; une attestation de cette inscription devra être fournie afin d'obtenir le versement des fonds.

Les demandes sont à adressées au CCAS d'Excenevex, avant le départ de l'étudiant, selon le modèle communiqué par les services du CCAS.

A titre dérogatoire, les étudiant étant parti pour la rentrée de septembre 2024 seront éligibles sous réserve de présentation de leur dossier au CCAS d'Excenevex avant le 31 octobre 2024.

Madame la Présidente sera chargée d'étudier les dossiers et attribuer les bourses en fonction des critères mentionnés ci-avant.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉÉ une bourse mobilité pour les étudiants de la commune d'Excenevex se rendant à l'étranger selon les modalités précisées ci-avant ;

AUTORISE la Présidente à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19h26.

Philippe DELERCE
Secrétaire de séance



Chrystelle BEURRIER
Présidente



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé, ou à compter de son affichage pour les tiers. Les présentes délibérations peuvent également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire de la commune d'Excenevex dans le même délai. Dans ce cas, la décision du Maire prise sur recours gracieux peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le même délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou, à défaut de réponse expresse, dans ce même délai à compter de l'expiration d'un premier délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux par la commune.